

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2008.

L'an deux mil huit, le dix-neuf du mois de décembre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe (arrivé à 21h35), LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absent représenté : M PANNEFIEU Jean-Paul,

Mme FOURNEL Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Afin de clore le débat sur la réunion publique, Josette BERRY tient à préciser qu'à aucun moment les 6 élus de l'opposition n'avaient été prévenus que des chaises avaient été prévues pour eux et qu'ils n'avaient pas été invités à rejoindre les autres membres du conseil municipal. Ils n'avaient pas vu que des chaises avaient été installées pour eux. Monsieur le Maire précise qu'il n'y avait effectivement pas eu d'invitation orale. Didier CHAZALON précise qu'il n'avait pour sa part jamais été invité à assister à quelque réunion que ce soit de façon officielle. Monsieur le Maire prend note de ces remarques et propose de clôturer ce débat afin de se mettre au travail.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé avec 5 abstentions et 13 voix pour.

Présentation des différentes réunions

Réunion avec les jeunes samedi 29 novembre à 11 heures à la Vicairie : peu de jeunes étaient présents. Les 12-14 ans souhaiteraient une salle des jeunes avec un encadrant. Ils voudraient un terrain de foot plus proche du Monastier. Renée VAGGIANI rappelle qu'un terrain leur avait été proposé en contrebas de l'aire de jeux. Il s'agissait cependant d'un terrain privé. Un questionnaire sera soumis aux jeunes et une nouvelle rencontre sera programmée ultérieurement.

Repas Club de la Gazeille le 4 décembre à 12 heures.

Sainte Barbe le samedi 6 décembre.

Repas des Anciens le 7 décembre.

Samedi 13 décembre = Téléthon

Mercredi 17 décembre = rencontre avec l'ONEMA et la Police de l'Eau pour aborder la question de l'aménagement de la Gazeille.

Assemblée générale de la Pétanque le 19 décembre à 19 heures chez Pioup's.

Droit de préemption

Vente de deux parcelles bâties sises section B n° 1007, 1697,
La Commune ne préempte pas.

Dossiers divers à régler.

- **Terrain du marché** : en accord avec la délibération du dernier conseil, une proposition de 35 000 € avait été faite à Louis ARCIS pour un terrain situé route de Laussonne. Monsieur le Maire propose une solution plus logique et ne remettant pas en question la précédente décision. Il suggère que la Commune achète le premier terrain comme convenu (9083 m² pour 2.27 € le m²) pour y construire le bâtiment du marché aux bestiaux et mette une option sur le deuxième terrain, conditionnant son achat au même tarif à la mise en place d'un autre projet rendant son utilisation certaine (2.27 € le mètre carré pour une superficie totale de 6316 m², soit un total pour les deux terrains de 35.000 €). Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction du marché doit être lancé dans les plus brefs délais. L'achat de ce premier terrain dépendra cependant des résultats de l'étude de sol préalable. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le principe d'acquisition de cette parcelle. Le Conseil approuve avec 12 voix pour et 6 abstentions.
- **Toiture du gymnase** : des travaux doivent être entrepris au vu de l'état de délabrement de cette dernière. La réfection de la toiture, l'isolation et l'aération des vestiaires avaient été chiffrées par la précédente municipalité à 350 000 €. Une nouvelle étude a été conduite par ERE 43 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit. En plus de l'aspect environnemental cher à l'équipe municipale, cette solution aurait pour principal avantage de garantir le financement des travaux de réfection de la toiture, d'isolation et de remplacement du système électrique grâce à la signature d'un partenariat liant la commune à ERDF. ERDF rachèterait ainsi l'électricité produite à un tarif très intéressant et garanti pendant 20 ans. Le projet serait ainsi amorti sur 18 ans, sans aucune incidence financière pour la commune. Une subvention pourrait même être accordée par le Conseil Régional et l'ADEME. Les panneaux photovoltaïques sont garantis 25 ans et perdent en revanche un peu de leur efficacité au fil des années. Leur recyclage sera néanmoins assuré en fin de vie. Alain GALLAND précise que notre assurance couvre les dommages causés par la grêle. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le principe. (Arrivée de Christophe GIRAUD à 21 h 35). Le souci reste la qualité de la charpente. Le Conseil décide à l'unanimité de lancer une procédure d'appel d'offres et conditionne la réalisation des travaux aux résultats d'une étude préalable destinée à vérifier la capacité de la charpente actuelle à accueillir une telle installation.
- **Travaux à l'école maternelle** : Monsieur le Maire fait part au Conseil de fuites très importantes sur le toit de l'école maternelle publique, ce qui provoque un effondrement du plafond et empêche, pour des raisons de sécurité, l'utilisation des toilettes. Deux artisans du Monastier doivent se rendre sur place pour tenter d'apporter une solution. Les travaux pourraient obtenir une subvention DGE en 2009. Il demande au Conseil l'autorisation de faire procéder aux travaux d'urgence de mise en sécurité, et ce, dès que possible. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Tarifs 2009** : Monsieur le Maire précise tout d'abord que les budgets Eau et Assainissement doivent s'équilibrer. Concernant l'eau, il indique que pour respecter cette règle, la commune effectuait jusque là le versement d'une subvention d'équilibre. Or cette solution n'était pas très équitable puisqu'en procédant de la sorte, les abonnés

du réseau Tourte subventionnaient leurs homologues du réseau Châteauneuf géré par la Commune et versaient en quelque sorte une nouvelle taxe sur l'eau. Il propose donc de régulariser la situation et d'effectuer l'augmentation qui s'impose. Renée VAGGIANI suggère de faire une facturation intermédiaire en avril. Monsieur le Maire précise que ce sera peut être difficile à mettre en place matériellement et que cela devrait coûter cher. Concernant l'assainissement, Monsieur le Maire indique que la commune effectuait aussi jusque là le versement d'une subvention d'équilibre. Or cette solution n'était pas très équitable puisqu'en procédant de la sorte, les personnes ayant un assainissement individuel (290 habitations ne sont pas raccordées au réseau ; 720 le sont) subventionnaient leurs homologues raccordés au réseau d'assainissement collectif et versaient en quelque sorte une nouvelle taxe sur l'assainissement. Afin de régulariser la situation, il propose un réajustement des tarifs pour équilibrer ces budgets. Renée VAGGIANI qualifie ces augmentations d'astronomiques. Monsieur le Maire précise que si ces revalorisations avaient été plus régulières, l'augmentation ne serait pas aussi importante aujourd'hui. Ces tarifs sont acceptés avec 5 abstentions. Les autres tarifs sont approuvés à l'unanimité :

Location de la salle des fêtes avec la cuisine (Caution de 800 € + attestation d'assurance)

Restaurateurs de la Commune	260 €
Restaurateurs hors Commune	260 €
Repas privé Commune	260 €
Repas privé hors commune	500 €
Associations de la commune	100 € (sans restaurateur)
Associations hors commune	300 €
Repas association	100 € (ménage fait à constater)
Repas association fait par 1 restaurateur	260 €

Location de la salle des fêtes sans la cuisine (Caution de 800 € + attestation d'assurance)

Privé de la Commune	110 €
Privé hors Commune	350 €
Assemblée générale de banque	350 €
Ventes commerciales	350 €
Associations hors commune	170 €
Associations de la commune	50 € (à but lucratif, une manifestation gratuite par an).
Associations de la commune	à but non lucratif, une manifestation gratuite par an (sans préparation en cuisine).
Spectacles écoles	gratuit
Associations caritatives locales	gratuit

Prêt de matériel

Barrières Vauban	Chaises	Tables (Caution 150)	Sono (Caution 500)	Barnum (Caution 500)	Podium (Caution
------------------	---------	----------------------	--------------------	----------------------	-----------------

			€)	€)	€)	500 €)
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations hors commune	35 €	7 € par tranche de 50 chaises	2 € la table	Non	Non	1.60 € le module (hors CCPM)
Privés de la commune et de la CCPM	Non	4 € par tranche de 50 chaises	1 € la table	Non	Non	
Privés hors commune	Non	10 € par tranche de 50 chaises	3 € la table	Non	Non	
Communes de la CCPM et du Canton	Gratuit	Gratuit	gratuit			Gratuit

Location de la salle de la vicairie

Aux particuliers avec un maximum de 19 personnes : 50 €

Location entreprises (banque, assurance) : 100 €

Associations = gratuit

Location de la salle du camping selon disponibilité et hors période de chauffage

Aux particuliers

60 €

Eau Assainissement

Abonnement eau 50 €

Le m³ de 1 à 150 m³ 0,80 €

Le m³ de 151 à 300 m³ 0,60 €

Le m³ au dessus de 301 m³ 0,45 €

Abonnement assainissement 50 €

Le m³ d'eaux résiduelles 0,77 €

Cantine

Le ticket repas

3,15 €

Cimetière

La concession

800 € pour 50 ans

Concession d'une personne

400 € pour 50 ans

Colombarium (1 niche de 4 places)

1585 € pour 50 ans

Renouvellement d'une concession au cimetière

500 € pour 50 ans

Renouvellement d'une concession d'une personne

400 € pour 50 ans

Piscine

	Le ticket	Carte 10 entrées	Abonnement
Adultes	2 € 50	20 €	45 €
Adultes hors CCPM	3 €	25 €	50 €

Tarif réduit Etudiants – enfants (4-16 ans)	1 € 20	10 €	23 €
Tarif réduit Etudiants – enfants (4-16 ans) Hors CCPM	1 € 50	12 €	25 €
Classe piscine- Colonie-Centres de vacances	0,80 € sur facture		
Visiteurs	0,50 €		

“Visiteurs” : personnes accompagnant les enfants de moins de 8 ans.

Musée municipal

Adultes	2 €
Tarif réduit Groupe	1 €
Scolaires	0 € 50
Scolaires de la Commune encadrés	gratuit

Camping municipal

Par emplacement	4€
Par campeur (Forfait eau + 1 jeton par campeur)	2 € 25
Par véhicule	1 € 25
Par branchement électrique	2 € 50
Le jeton de douche supplémentaire	1 € 60
Animaux de compagnie	0 € 50
Emplacement camping-car	5 €
Randonneurs à pieds et à vélo :	
Forfait emplacement + 1 campeur	4 €
Jeton machine à laver :	4 €

Châteaux

Haute saison Du 15 juillet au 18 août	350 €
Saison Du 1 ^{er} juillet au 14 juillet Du 19 août au 25 août	210 €
Moyenne saison Du 27 mai au 30 juin Du 26 août au 22 septembre	195 €
Vacances d'hiver Du 4 février au 3 mars Du 17 décembre au 2 janvier	210 €
Basse saison Du 29 octobre au 16 décembre Du 3 janvier au 3 février Du 4 mars au 26 mai Du 23 septembre au 27 octobre	155 €
Week-end (chauffage inclus)	80 €

Caution	La moitié d'une semaine en haute-saison
---------	---

Gîte d'étape

La nuitée par personne	12.50 €
Tarif groupe (19 personnes)	10 €

Droit de pesage pont-bas

Pesée unique (véhicule, remorque...)	5 € 50
Pesée + tare (véhicule, remorque...)	8 €

Droit de pesage animaux

Veau, bovin, équidé, porc par tête	2 € 50
Ovin (1 à 3)	1 €
La pesée de 4 ovins et plus	2 € 50

Pesage hors marché 3 €Droit de place

Forains prix de base minimum	2 €
Le mètre linéaire pour étalage forain	0 € 50
Veau, bovin, équidé par tête	1 €
Ovin (1 à 5)	0 € 50
Ovin (6 à 10)	1 €
Ovin (11 à 15)	2 €
Ovin (16 et plus)	3 €
Volle primeurs	4 € chaque fois
Exbrayat primeurs	200 €
Beaumel fromager	5 € chaque fois
Fargeau Poissonnier, camion Pizza	200 €
Chanal cycles	90 €
Camion outillage	25 €
Cirque, spectacle	30 €

Carnets

carnets de couleur jaune : 0.50 €
carnets de couleur blanche : 1 €
carnets de couleur rose : 5 €
carnets de couleur verte : 10 €
carnets de couleur bleue : 20 €

Fête forainePlace du Couvent:

Auto-Chabanon :	125 €
Jeux :	17 €
Manège enfants Rossi :	55 €
Tir Bénonie Christiane :	15 €
Frites :	15 €

Place François d'Estaing:

Tir Rossi:	30 €
------------	------

Tennis plein air (Tarif horaire)

Joueurs de la Commune	3 € 80
Joueurs extérieurs à la Commune	5 € 30

Salle omnisports (boulodrome)

Privé apéritifs 70 €

Salle omnisports (boulodrome)

Location (commune et CCPM) 25 € par mois

Bibliothèque

	<i>Habitants de la commune et CCPM</i>	<i>Habitants hors CCPM</i>
Abonnement famille	20 €	25 €
Abonnement adulte	15 €	20 €
Abonnement enfant	3 €	3 €
Abonnement maison de retraite et maison de convalescence		150 €

- **Festival de Cuivres** : Monsieur le Maire précise que le Festival se trouve actuellement dans une situation très délicate et sollicite le soutien de la Commune. Il rappelle l'importance du Festival pour l'ensemble du territoire, tant en matière d'animation et d'image que sur le plan économique. Il insiste sur l'engagement des bénévoles et indique que certains d'entre eux avaient engagé leurs biens propres pour se porter caution d'un emprunt pour l'association, mettant ainsi en évidence leur attachement à la manifestation. Avant de donner la parole à Patrick LASHERMES, trésorier de l'association, il ajoute qu'une rencontre entre le banquier, des représentants de la municipalité et les responsables du Festival s'était soldée par un refus d'accorder un nouvel emprunt compte tenu de la situation financière actuelle. Patrick Lashermes indique que les deux derniers exercices ont été déficitaires et explique certains choix budgétaires. Pour mémoire, il rappelle que l'édition 2007 avait été marquée par des conditions climatiques catastrophiques ayant eu des conséquences lourdes sur la fréquentation. Il poursuit en expliquant que la suppression d'aides attendues (exonération ZRR pour les taxes sur les salaires et subvention de l'ADAMI, organisme public) et une modification des critères d'attribution des aides de la SPEDIDAM (autre organisme public) pouvaient en grande partie expliquer le déficit de l'exercice 2008. Joël MACHABERT intervient pour ajouter que le Monastier est victime de son enclavement, ce qui rend la recherche de partenaires privés difficile. Il précise que si aucune solution n'est trouvée, le Festival sera en cessation de paiement et ne pourra pas régler ses dettes, une part importante des créanciers étant des commerçants locaux. Patrick Lashermes ajoute que chaque année, l'association dépense 35.000 € au Monastier (factures à l'appui) et que les retombées induites sont estimées à 30.000 €. Monsieur le Maire résume la situation en précisant que si aucune solution n'est trouvée, le Festival disparaîtra, et avec lui une des animations principales de l'été sur le territoire. Dans le même temps, la Commune devra rembourser l'emprunt de 30.000 € pour lequel elle s'était portée caution et les commerçants locaux perdront les quelque 15.000 € encore dus à ce jour. Afin de sortir de cette impasse, il propose que la commission des Finances assure un contrôle étroit et régulier de la comptabilité de l'association après signature d'une convention. Il propose au Conseil de voter une avance de subvention de trois ans pour permettre au Festival d'honorer ses dettes. Cette avance, sans coût supplémentaire pour la commune, permettra uniquement de faire face à l'urgence mais ne constituera pas une solution définitive. Seules une

diminution importante des coûts de fonctionnement et une grande rigueur dans la mise en application des budgets permettront d'assurer la pérennité de la manifestation.

Renée VAGGIANI fait remarquer que cette question ne figurait pas à l'ordre du jour alors que plusieurs personnes du Monastier savaient déjà que le sujet allait être traité lors de cette réunion. Monsieur le Maire rappelle que l'urgence de la situation a entraîné une inscription de dernière minute et reconnaît que l'information aurait pu être transmise par e-mail. Renée VAGGIANI précise que la subvention de 8 500 € allouée chaque année par la Commune correspond au montant du remboursement d'emprunt, la Commune et la Communauté de Communes du Pays du Mézenc cautionnant cet emprunt. André NICOLAS déplore que le nombre de festivals ait augmenté de façon considérable en Haute-Loire et insiste sur le fait que le Festival « La Musique des Cuivres » ne peut plus se permettre le moindre déficit. Eric ANDRIEU demande une suspension de séance à 22 h 40. A la reprise de la séance à 22 h 50, Philippe CRESPIY demande quant à lui un vote à bulletins secrets. Avec 14 voix pour et 5 abstentions, le Conseil décide d'allouer au festival une avance exceptionnelle de subventions de 25 500 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière établie avec le Festival.

- **Décisions modificatives** : à l'unanimité, le Conseil approuve les modifications suivantes :

Budget commune :

D 64168 (emploi insertion) : +10 250 €
 D 6453 (cotisations caisse de retraite) : + 1300 €
 D 65734 (subvention CLIS commune de Vals) : + 1 000 €
 D 6531 (indemnités d'élus) : + 200 €
 D 66111 (intérêts) : - 4 000 €
 D 60628 (autres fournitures non stockées) : - 1 000 €
 D 6135 (locations mobilières) : - 2 000 €
 D 61558 (entretien biens mobiliers) : - 3 000 €
 D 60633 (fournitures de voirie) : - 1 000 €
 D 6232 (fêtes et cérémonies) : - 1 750 €
 D 6574 (subventions) : + 26 000 €
 D 023 (virement section investissement) : - 26 000 €
 R 021 (virement section fonctionnement) : - 26 000 €
 R 1641 (emprunt) : + 26 000 €

Le Conseil approuve le versement d'une subvention de 1 000 € sur le budget CCAS ainsi qu'il avait été prévu au budget primitif 2008.

Budget assainissement

6063 (fournitures d'entretien) : + 2 000 €
 66111 (intérêts) : - 2 000 €

- **Investissements 2009** : Ainsi que le prévoit la réglementation et après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement en 2009 à concurrence de 25% du budget 2008 jusqu'au vote du budget 2009.
- **Avant projet sommaire aile nord de la Mairie** : Monsieur le Maire présente au Conseil des plans fournis par l'architecte FARGETTE concernant l'aménagement de l'Aile Nord. Le Conseil, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cet avant projet.

- **Reprise des concessions au cimetière** : Michèle FOURNEL rappelle au Conseil qu'une procédure de reprise de concessions abandonnées avait été engagée sur la Commune. Un procès verbal a été établi constatant l'état d'abandon de plusieurs sépultures perpétuelles concédées depuis 30 ans au moins et dans lesquelles la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à reprendre les concessions listées dans ledit procès-verbal. De plus, Madame Fournel présente différents devis pour engager des travaux. Elle précise qu'une opération d'investissement devra être prévue au budget 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de retenir les devis « fourniture ossuaires + réductions + exhumations » des entreprises GIRE et CONIASSE (elles travailleront en collaboration) pour un montant de 12 428 € TTC ; le devis « travaux de terrassement » de l'entreprise BONNET pour 9 029.80 € TTC et le devis « rénovation du caveau municipal » pour un montant de 2 948.14 € TTC.

Questions diverses

- **Journée de l'Amitié des Aînés Ruraux** : une rencontre pourrait être organisée le 4 juin 2009 par l'association des Aînés Ruraux, si le projet est validé par les responsables locaux.
- **Encaissement repas des Anciens** : Monsieur le Maire précise que la Commune a offert un repas aux personnes de la Commune âgées de plus de 70 ans. Les conjoints âgés de moins de 70 ans et les élus pouvaient y participer en payant leur repas. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à encaisser la somme de 300 € correspondant aux repas des 15 personnes supplémentaires, dont 4 membres du Conseil municipal. Le Conseil approuve.
- **Complexe sportif** : Monsieur le Maire rappelle que plusieurs incidents se sont produits entre certaines associations qui utilisent le complexe sportif et sa buvette. Il rappelle aussi la législation applicable aux installations sportives en matière de consommation d'alcool et de cigarettes et donne lecture d'un courrier qu'il propose d'adresser aux présidents d'associations concernés afin de leur rappeler leurs responsabilités et leurs devoirs. Il indique qu'il incombe à chacun de faire des efforts et de respecter le cadre légal afin de faciliter l'utilisation de ce bâtiment public. La municipalité compte pour cela sur le bon sens et la bonne volonté des utilisateurs. Si de nouveaux incidents se produisaient, une fermeture administrative pourrait être décidée. La brigade de gendarmerie sera tenue informée de cette affaire.
- **Signature d'une pétition** par les conseillers qui le souhaitent contre les cultures OGM.
- **Stationnement hivernal** : Monsieur le Maire rappelle que le stationnement est interdit dans la traversée du bourg en période hivernale, la nuit. Il précise que cette interdiction n'est pas toujours respectée par certains habitants, ce qui pose de nombreux problèmes lors du déneigement. En conséquence, il est demandé aux personnes concernées de bien vouloir respecter l'arrêté municipal sous peine de sanctions.
- **Transport à la demande** : le Conseil Général propose aux personnes handicapées un service de transport à la demande. Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à l'Hôtel du Département pour obtenir de plus amples renseignements.
- **Enquête urbanisme** : Monsieur le Maire présente au Conseil un questionnaire établi par la Commission Urbanisme, un document qui sera distribué avec le prochain bulletin municipal. Ce questionnaire aborde plusieurs points concernant le bourg :

circulation, nuisances, sécurité et aménagement de la rue centrale. Il sera à retourner en Mairie avant le 15 février prochain. Le Conseil valide ce formulaire à l'unanimité.

- **Dossier FIALON** : Alain GALLAND précise que Monsieur Fialon souhaite louer une partie des bâtiments actuellement occupés par les Moulinages de la Gazeille, en accord avec les responsables de cette entreprise. Pour cela, l'actionnaire principal de cette dernière doit vendre une vingtaine de machines inutilisées afin de libérer l'un des hangars. Ces machines devront être enlevées le plus rapidement possible. Des travaux devraient ensuite être effectués afin de permettre l'installation de la nouvelle entreprise.

Dates diverses.

- **Réunion publique** de présentation du schéma éolien sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc, le 20 décembre 2008 - 10h00 - Salle des Fêtes de Laussonne.
- **Galette du Personnel Communal** le vendredi 9 Janvier à 18 heures.
- **Vœux de la Municipalité** le dimanche 18 janvier à 11 heures. Cette manifestation est ouverte à tous les habitants.
- Prochain conseil le Jeudi 29 Janvier 2009 à 20 heures.

La séance est levée à 23 h 30.